

CAHIER DES CHARGES

« HOCKEY 5X5 »

CHAMPIONNAT DE FRANCE U15, U18, ET U20

Le présent cahier des charges a été adopté par le Comité Directeur du 06/09/2024, sur proposition de la Commission Sportive Jeune (CSJ). Il a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des formats de jeu des Championnats de France des catégories U15, U18 et U20 en précisant certaines organisations et en rassemblant des éléments des statuts et règlements fédéraux. Il n'est donc pas exhaustif et doit être complété par les dispositions des règlements en question.

FORMAT SAISON RÉGULIÈRE

- L'organisation de ce format de jeu est régie par les règlements fédéraux en vigueur pour la saison 2024/2025 et les règles de jeu IIHF.

1. Format des rencontres

- Le présent Cahier des Charges rappelle les temps de jeu du règlement des activités sportives et précise les modalités possibles, à la discrétion des Conseils de Zone, de distribution des points en fonction de la mise en place ou non d'une prolongation et d'une épreuve de tir au but pour la saison régulière.

	ÉCHAUFFEMENT GLACE	TEMPS DE JEU	REPOS		PROLONGATION	ÉPREUVE DE TIRS AU BUT
			Entre les tiers	Avant Prolongation		
U15	Minimum 5' Maximum 20'	Mini 3x15' Max 3x20'	5' à 15'	3'	5' en Mort subite	Série de 5 Tireurs puis Mort subite
U18		3x20'				
U20						

- La définition du temps de jeu en U15 est à la discrétion des Conseils de Zone dans le respect des limites ci-dessus et au regard des contraintes de leurs territoires.

PRÉCISIONS RÉSERVÉES À LA ZONE :

- Pour les matchs disputés en trois périodes de 20', la glace sera surfacée avant le début de chaque période.
 - Il est toléré, pour des raisons d'organisation en U20, U18, U15 qu'il n'y ait pas de surfacage entre l'échauffement et la première période.
 - Des aménagements aux règles de surfacage entre les périodes peuvent être accordés par les Zones. Ces dernières peuvent notamment décider que le repos au tiers temps est pris au banc des joueurs (5' minimum à 15' maximum) impliquant de ce fait la possibilité de supprimer le surfacage entre la 2ème et 3ème période.
- En cas de prolongation, il n'y a pas de surfacage.
- En cas de séance de tirs au but après une prolongation, il n'y a pas de surfacage.

2. Distribution des points

- Concernant les compétitions de la catégorie **U15**, les conseils de Zone doivent opter pour l'une des options d'organisation suivantes. Ce choix doit être appliqué sur tous les championnats d'une même catégorie concourant pour un même objectif et sur l'intégralité du territoire de la Zone.

PRÉCISIONS RÉSERVÉES À LA ZONE :

- Concernant les compétitions des catégories **U18** et **U20**, l'option 1 s'applique à toutes les Zones conformément au RAS.

		TEMPS DE JEU	DISTRIBUTION DES POINTS	
OPTION 1	3 périodes + Prolongation + Tirs au but	Victoire temps réglementaire	3 pts	
		Victoire prolongation / tirs au but	2 pts	
		Défaite prolongation / tirs au but	1 pt	
		Défaite temps réglementaire	0 pt	
		Forfait	-1 pt	
OPTION 2	3 périodes + Prolongation	Victoire temps réglementaire	2 pts	
		Nul temps réglementaire	1 pt	
		Défaite temps réglementaire	0 pt	
		Victoire prolongation	1 pt supplémentaire	
		Nul en fin de prolongation : aucun point supplémentaire attribué		
Forfait	-1 pt			
OPTION 3	3 périodes	Victoire temps réglementaire	2 pts	
		Nul temps réglementaire	1 pt	
		Défaite temps réglementaire	0 pt	
		Forfait	-1 pt	

- Dans les cas de la mise en œuvre des options 1 et 2, si la prolongation ou l'épreuve de tir au but par manque de temps lié au créneau de glace disponible ne peuvent débuter ou ne vont pas à leur terme, le point lié à la prolongation ou à l'épreuve de tirs au but est accordé à l'équipe visiteuse.

- Pour tous les autres cas de figure l'Art 1.3.2 du RAS s'applique : « *Le match n'ayant pas débuté ou qui n'a pas été mené à son terme, sera, sauf décision contraire du Conseil de Zone compétent, toujours rejoué en entier. Le Conseil de Zone fixera la date et le lieu de la rencontre ainsi que les modalités de composition d'équipe et fera supporter à l'équipe recevante tout ou partie des frais supplémentaires engagés par l'équipe visiteuse* ».

- NOTA** : Dans ces deux cas, un rapport d'incident notifiant clairement le motif de l'interruption doit être rédigé par les arbitres et transmis à la Zone compétente.

QUALIFICATION AUX PHASES FINALES NATIONALES

- La CSJ définit chaque saison le nombre d'équipes qualifiées par Zone. Pour la saison 2024/2025 :

NOTA : Chaque saison les Conseils de Zone proposent à la CSJ le format de la saison régulière et des phases finales de Zone ainsi que les modalités de qualification pour les phases finales nationales pour les catégories U15, U18 et U20.

CATÉGORIE U15

POULES	1/4 DE FINALE	1/2 FINALE	FINALE	TERRITOIRES
A	2 ^{ème} et 3 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Zone Sud Est
B	1 ^{er} et 2 ^{ème} A	3 Qualifiés A		Grand Est / Bourgogne Franche Comté / IDF
C	2 ^{ème} et 3 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Normandie / Hauts de France / IDF
D	1 ^{er} et 2 ^{ème} B	3 Qualifiés B		Zone Ouest

PRÉCISIONS RÉSERVÉES À LA ZONE :

CATÉGORIE U18

POULES	1/4 DE FINALE	1/2 FINALE	FINALE	TERRITOIRES
A	2 ^{ème} et 3 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Zone Sud Est
B	2 ^{ème} et 4 ^{ème} A	3 Qualifiés A		Zone Nord Est
C	3 ^{ème} et 5 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Zone Ouest
D	1 ^{er} et 2 ^{ème} B	3 Qualifiés B		

PRÉCISIONS RÉSERVÉES À LA ZONE :

CATÉGORIE U20

POULES	1/4 DE FINALE	1/2 FINALE	FINALE	TERRITOIRES
A	2 ^{ème} et 3 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Zone Sud Est
B	2 ^{ème} et 4 ^{ème} A	3 Qualifiés A		
C	3 ^{ème} et 5 ^{ème} 1/4	1 ^{er} 1/2	2 Qualifiés	Zone Nord Est
D	1 ^{er} et 2 ^{ème} B	3 Qualifiés B		

PRÉCISIONS RÉSERVÉES À LA ZONE :